



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise

En-dehors des horaires d'ouverture (7h30) et de fermeture (18h30) : les différents portails restent fermés à clé.

- ☞ L'accès au collège lors de l'entrée et de la sortie des élèves est assuré par un adulte au niveau du portail et de l'entrée du bâtiment. En dehors de ces horaires, le portail et le bâtiment sont fermés.
- ☞ Un contrôle visuel des sacs est effectué à l'entrée de l'établissement.
- ☞ L'accès des parents est régulé : inscription sur le registre d'accueil. Les parents ne sont pas autorisés à circuler seuls dans l'établissement. En cas de rendez-vous avec un personnel, celui-ci vient chercher le parent à l'accueil.
- ☞ L'accès des visiteurs (personnes extérieures) est régulé : inscription sur le registre à l'accueil et vérification systématique de l'identité. En cas de doute, la direction pourra interdire l'accès à l'établissement.
- ☞ Aucun attroupement n'est autorisé aux abords du collège.
- ☞ Toute anomalie liée à la sécurité doit être signalée à la direction de l'établissement.

La sécurité au sein et aux abords de l'établissement est l'affaire de tous, merci de votre contribution.

La principale, S. JUNG